

Les retraites, à COR et à cri

Michel Husson et Isaac Johsua (*)

(*) membres du Conseil scientifique d'Attac et de la Fondation Copernic

A quelques mois du rendez-vous prévu en 2008, le dernier rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) relance le débat et vient rappeler que la loi fillon ouvrait un processus de réforme permanente.

Ce rapport a été réduit à une seule recommandation : un nouvel allongement de la durée de cotisation. Ici encore, il faudrait donc « travailler plus longtemps », cette fois pour obtenir une retraite décente. Mais rien ne garantit que les salariés pourront, ou voudront, travailler plus longtemps. C'est d'ailleurs l'un des résultats les plus explosifs du rapport : « l'allongement de la durée d'assurance, conjugué au système de décote et de surcote, ne se traduit pas par un décalage de même ampleur de l'âge moyen de départ en retraite. Entre 2003 et 2020, le recul supplémentaire de l'âge moyen de départ en retraite dû à la réforme de 2003 serait limité à 0,2 an dans le secteur privé et à 1 an ½ pour les fonctionnaires, pour des allongements de durée d'assurance de respectivement 1 an $\frac{3}{4}$ et 4 ans $\frac{1}{4}$ ». Bref, compte tenu des incertitudes sur l'avenir les salariés et de la situation sur le marché du travail - qui fait que 40 % seulement de ceux qui liquident leur retraite ont un emploi - les salariés ne travailleront qu'un peu plus longtemps et partiront à la retraite à peu près au même âge, mais avec une pension réduite. Telle est la logique profonde de cette « réforme ».

Le gouvernement prétend vouloir favoriser l'emploi des seniors, mais il continue à encourager les départs anticipés. Raphaël Hadas-Lebel, le président du COR, a souligné cette incohérence : « Nous n'avons pas été très contents de certaines décisions prises par le Parlement, à la demande sans doute du patronat, sur des mesures touchant à l'emploi des seniors » (*Le Monde* du 11 janvier). Il rejoint le constat de la présidente (CFDT) de l'Unedic, Annie Thomas, sur le « double langage du patronat, qui négocie un accord en faveur de l'emploi des seniors d'un côté, mais agit différemment dans les entreprises ».

L'accent mis sur l'âge de la retraite - ainsi d'ailleurs que le projecteur braqué sur les régimes spéciaux (qui ne représentent que 6% du total des pensions !) - dissimulent cette réalité paradoxale : il n'y a plus aujourd'hui de problème de financement des retraites. A l'horizon 2020, il ne reste à trouver que 0,7 point de PIB, et « entre un peu moins de 2 points et près de 5 points de PIB » à l'horizon ... 2050. Ces évaluations sont considérablement réduites par rapport aux données sur lesquelles on raisonnait en 2003, parce que les projections de population active ont été entre-temps révisées : natalité plus élevée, allongement de l'espérance de vie moins rapide que prévu, recours accru à l'immigration (100000 entrées nettes au lieu de 50000).

Certes, le déficit de la CNAV passerait de 1,9 milliards d'euros en 2005 à 2,4 en 2006, puis à 3,5 en 2007. Mais le COR insiste pour dire que ces « perspectives dégradées » résultent d'une « évolution de la masse salariale moins favorable » qui ne saurait justifier de nouvelles mesures modifiant durablement le système de retraites.

Malheureusement, cet équilibre repose aussi sur un appauvrissement programmé des retraités, qui résulte principalement du mode de calcul des droits à pension et d'indexation sur les seuls prix. Dans ces conditions, le recul de l'âge de la retraite est une bombe sociale à retardement :

il suffit de projeter dans l'avenir les carrières chaotiques actuelles pour s'en rendre compte. Qui pourra alors se prévaloir de 40 ans de vie active pleinement rémunérée ?

Cette fuite en avant repose sur un postulat lourd de régression sociale. Une société solidaire ne peut pas décréter que la part du revenu national consacré aux pensions doit être bloquée à son niveau actuel, alors même que la proportion des retraités est appelée à augmenter. Il faut au contraire ajuster la répartition des revenus, et l'augmentation des cotisations sociales est le moyen naturel de le faire dans un système par répartition. La restauration d'un système solidaire passe alors par quatre mesures : indexation des pensions sur les revenus d'activité ; garantie d'un taux de remplacement moyen de 75 % du salaire ; retour aux 37,5 annuités de cotisation pour avoir une retraite à taux plein ; pas de pension inférieure au Smic. C'est possible, à moins de considérer comme immuable la part des richesses qui va aux revenus financiers et qui ne financeront que les retraites ... des riches. Il suffit que l'intégralité des gains de productivité retourne aux salariés - actifs et retraités - et qu'une fraction (de l'ordre de 0,4 % par an) accompagne l'augmentation du nombre relatif de retraités. Il y a là un choix de société qui est à notre portée, contrairement à tous les discours catastrophistes qui dissimulent l'égoïsme d'intérêts sociaux étroits derrière une prétendue fatalité démographique.